



*Unis pour
partager
et innover*



Association Agri Métha d'Oc

Assemblée Générale Constitutive

17 Septembre 2022



Tour de table des agriculteurs-méthaniseurs

- **FERMES DE FIGEAC :**

Coopérative Ferme de Figeac / Rayon 15-20 km :

- animation phase de développement
- Financement sous recours grâce aux capitaux du photovoltaïque
- Même constructeur
- Entraide pièces de rechanges

4 groupes d'éleveurs (30 éleveurs)

4 méthaniseurs :

- SAS Viazac Bio énergies (46) 200Kwé
- **Laurent** SAS Sud Ségala Bioénergies (46) 500kWé
- **Marc William Fabien** SAS Limargue Bioénergies (46) 500 Kwé
- **Cédric** SAS Haut Ségala Bioénergies (46) 500Kwé
- **Lionel** SAS Fouche Energies (46) 180 kwé
- **Alexandre** SARL GAIANEO (12) 360 Kwé
- **Marc, Baptiste** SAS CC métha (12) 70-80 Nm3 en fin de construction
- **Mathieu** SAS FJM Environnement (82) 265 => 500 kwé depuis 1 an
- **Joël** SARL LG2E - LA GARRIT ENERGIE ENVIRONNEMENT
- **Adeline** SAS Canal Paulhe (12) 265 kwé => **Administratrice AAMF, Correspondante Charte**
- **Yves**, **Administrateur AAMF** ; **Hélène**, **Animatrice AAMF** ; Madame de députée

Sujets :

- Autoconsommation
- Renouvellement moteur : Augmentation de puissance ?
- Recours
- ...





Témoignage de l'Association régionale de Nouvelle Aquitaine : Valeurs Agri Métha

- 2013 : Vienne Agri Métha à l'initiative des agriculteurs, ...pour les agriculteurs ; Recrutement Hélène
- Porteurs de projets : Visites, Formations
- Technique, économique, réglementaire, sécurité, biologie,... : formations
- 2-3 réunions adhérents / an
- 2022 : 100 adhérents dont 70 sites métha agricole (50% en fonctionnement)
- Écoute des politiques
- ...





*Unis pour
partager
et innover*

Présentation de l'AAMF



François TRUBERT
COGÉNÉRATION



Odile DESHAYES
COGÉNÉRATION



Béatrice DESCHAMPS
COGÉNÉRATION



Camille DUSANNIER
INJECTION



Silvère ADAM
COGÉNÉRATION



Gildas FOUCHET
COGÉNÉRATION



Servane LECOLLINET
COGÉNÉRATION



Francis CLAUDEPIERRE
COGÉNÉRATION



Jean-Marc ONNO
Président Association des
Agriculteurs Méthaniseurs
Bretons (association régionale
Bretagne)
COGÉNÉRATION



Florian CHRIST
INJECTION



Yves (Mimi) DEBIEN
Président Vienne Agri Métha
(association régionale Nord
Nouvelle-Aquitaine)
COGÉNÉRATION



Mathieu LAURENT
COGÉNÉRATION



Denis BROSSET
Process voie solide
COGÉNÉRATION



Philippe MEINRAD
COGÉNÉRATION



Bertrand DUPRAT
COGÉNÉRATION



Jean-François DELAITRE
Président Energies Vertes
Franciliennes (association
régionale IdF)
INJECTION




Jérôme BREUIL
COGÉNÉRATION



Bertrand GUERIN
COGÉNÉRATION



Adeline CANAC
COGÉNÉRATION



Mauritz QAAK
INJECTION



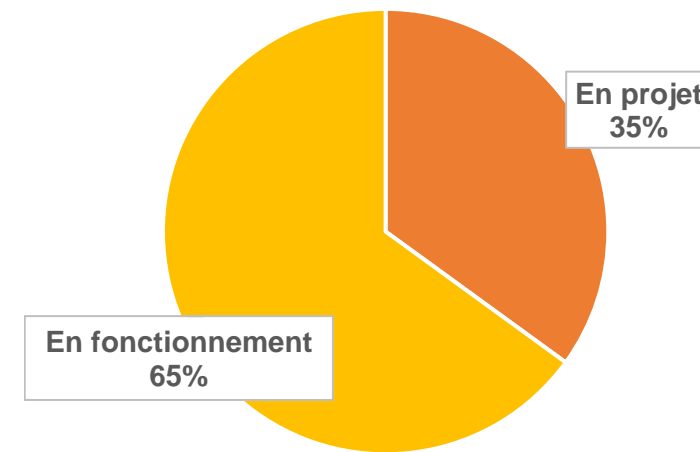
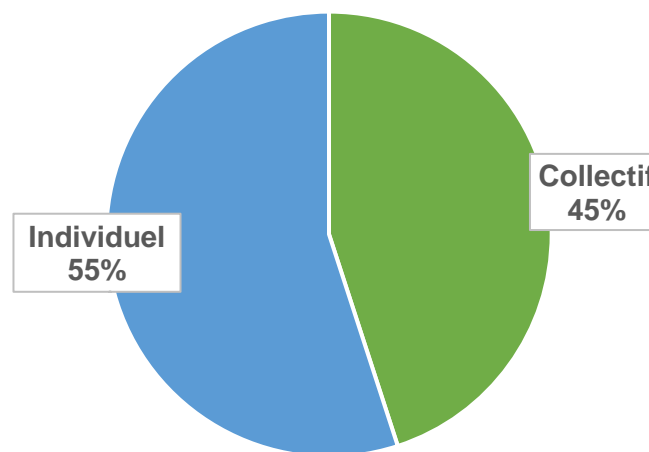
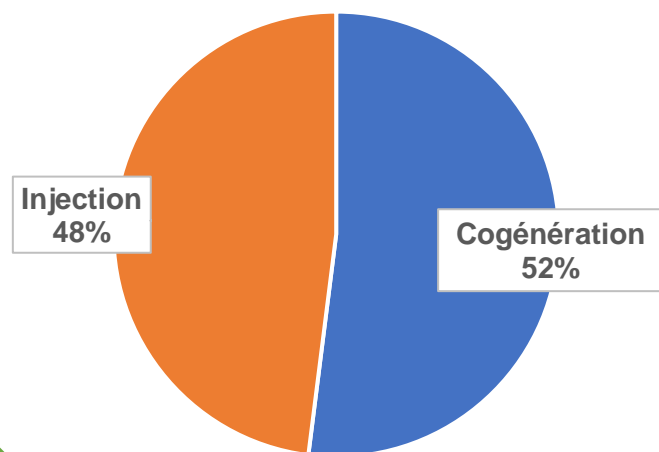
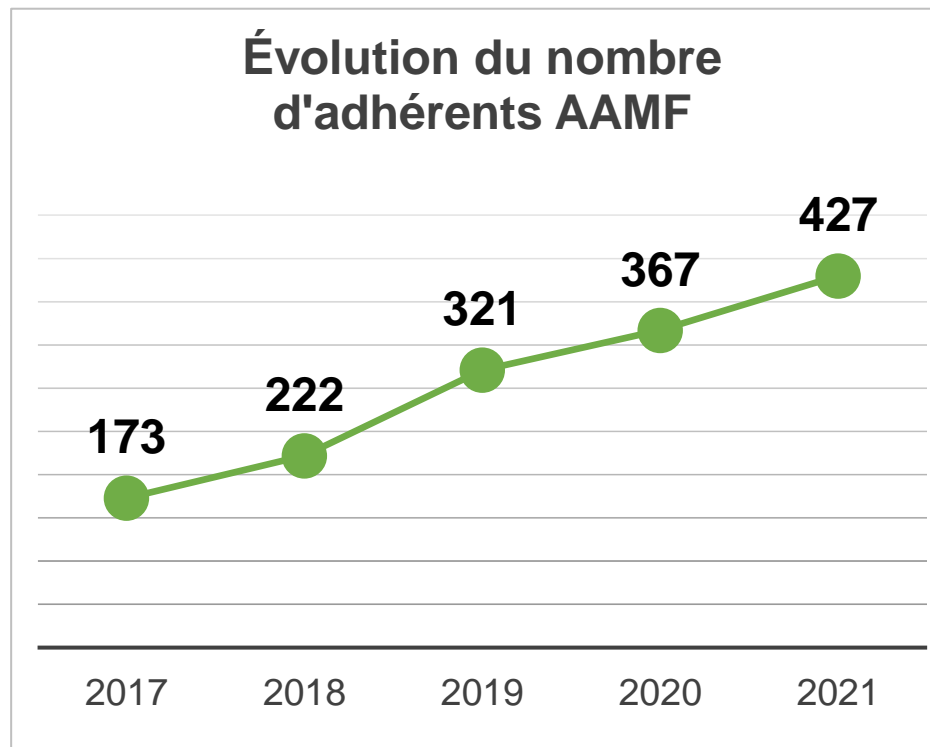
Christophe ROUSSEAU
COGÉNÉRATION

LES ADMINISTRATEURS



Au 31/12/2021 :

- 427 adhérents (+ 60 par rapport à 2020)
- Toutes les régions représentées



Nos valeurs

- Le développement de la méthanisation se fait au plus près des agriculteurs et agricultrices qui portent majoritairement cette filière.
- La méthanisation agricole doit rester en **cohérence avec les spécificités de son territoire** pour lui garantir le juste retour de la valeur ajoutée.
- En plus de la vocation alimentaire, les agriculteurs méthaniseurs et les acteurs du territoire peuvent ainsi contribuer à la transition **agricole, économique, énergétique, climatique et sociétale**.
- AAMF œuvre pour la professionnalisation de la filière méthanisation et représente des agriculteurs **responsables, formés, ouverts, qui tiennent les engagements de la Charte AAMF et ne cessent de progresser**.

Nos Actions

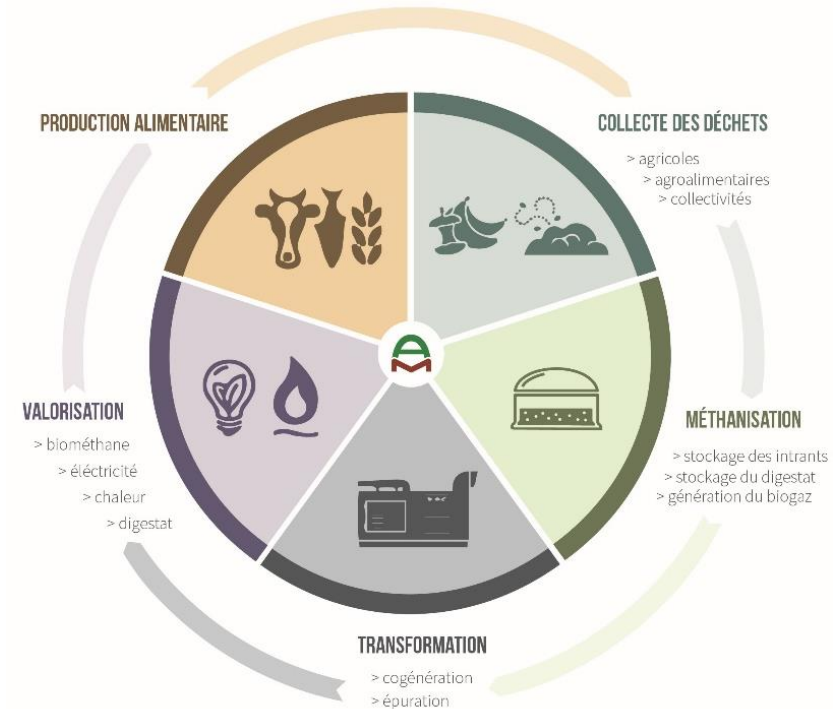
- Professionnalisation de la filière (charte AAMF et mise en place de formations CS/DU).
- Accompagnement réglementaire.
- Représentation Régionale, Nationale et Européenne.
- Retours d'expériences : agronomie, CIVE, méthanisation collective, cogénération, injection, biodéchets, BioGNV, ...
- Communication externe, salons et conférences.

Principaux travaux 2021 / 2022 :

- Nouvelle Réglementation ICPE
- GT BioGNV
- Durabilité RED II
- Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- GT Biomasse
- GT Biodéchets

Actualités

- Décret Culture
- Crise énergétique
- Concurrence élevage / méthanisation
- Méthacompare
- Délais de Mise en Service



Partenaires techniques



Partenaires financiers & techniques



Partenaires politiques & techniques



Nouveaux partenaires



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS





Association Agri Métha d'Oc

Assemblée Générale Constitutive

Pourquoi une Association en Occitanie ?

- **Besoin d'une représentation régionale identifiée,**
- **Être au plus près de nos adhérents pour répondre à leurs problématiques TERRAIN / échanges, formations,...**
- **Apporter de la technicité et du professionnalisme à nos adhérents, et à la jeune filière d'Occitanie**
- **Sécuriser les relations avec les acteurs de la filière**
- **POLITIQUE & REGLEMENTAIRE : DREAL, DDCSPP => adhérents AAMF chartés dorment tranquille en vue des contrôles à venir**

Pourquoi une Association en Occitanie ?

- **Veiller à l'équilibre des territoires, à l'équilibre Carbone**
- **Echange entre les adhérents, partager nos retours d'expériences (REX)**
- **Communiquer auprès du grand public**

Aujourd'hui

En Occitanie :

- 24 unités de méthanisation agricole en individuels
- 8 unités de méthanisation agricole en collectif
- 10 unités effluents IAA
- 5 Traitements de déchets

L'Association AAMF compte également 1 collectif porteur de projets dans le Tarn.

Qui peut devenir adhérent ?

- Tout porteur de projet agricole
- Les agriculteurs doivent détenir plus de 50% du capital social (Gouvernance)
- Avoir la volonté d'être charté dans l'année qui suit la mise en service
- Partager les valeurs de l'association

C'est le conseil d'administration qui validera les demandes d'adhésions



Association Agri Métha d'Oc

Les Statuts

Les statuts

- **Article 1 : Dénomination**

Association Agri Métha d'Oc (AAMO)

- **Article 2 : Objet**

(...) En accompagnant les acteurs produisant de l'énergie verte (...)

- **Article 3 : Territoire d'intervention**

Région Occitanie

- **Article 4 : Siège social**

Le siège social de l'association est situé : Chez Adeline CANAC - Le Cros - 12170 DURENQUE

Il pourra être transféré par simple demande du conseil d'administration

- **Article 5 : Durée**

La durée de l'association est illimitée.

Les statuts suite...

- **Article 6 : Composition**

L'association se compose d'un seul collège : membres adhérents.

Un 2ème collège de membres associés pourra être créé par simple décision du conseil d'administration.

Chaque membre présent ou représenté dispose d'une voix à l'assemblée générale.

- **Article 8 : Cotisations des membres**

Un droit d'entrée sera exigé pour tous les membres :

Membres adhérents : 150€ (*mettre au débat AG constitutive : 1ère année, adhésion AAMF Nationale pas obligatoire – année de transition / devenez adhérents AAMF dans un délai d'1 an ?*)

Membres associés : 500€

Le droit d'entrée comprend la cotisation annuelle à l'association pour la 1ère année.

Le Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour fixer les modalités et le montant des cotisations pour les années à venir.

Qu'est ce qu'un membre associé?

- Tout organisme, société, personne non exploitant d'une méthanisation mais qui a de l'intérêt pour le méthanisation,
- Des financeurs, des banques, des assurances, des bureaux d'études....

Les statuts suite...

- **Article 11 : Ressources**

Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des droits d'entrée et des cotisations
- Les missions spécifiques
- Les subventions

- **Article 14 : Conseil d'administration**

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de :

- membres adhérents : minimum 4 personnes dans le bureau ; 8 postes au conseil d'administration
- membres associés : 4 postes maximum au conseil d'administration

Les décisions sont prise à la majorité simple des voix.

- **Article 15 : Bureau**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un bureau composé au minimum de 4 postes : Président, Vice-président, secrétaire, trésorier,



Association Agri Métha d'Oc

Composition du Conseil d'administration

Adhérents ou futur membres associés ;
qui souhaite s'engager dans le CA de
l'AAMO ?

Conseil d'administration

Présidente	SAS CANAC PAULHE	Canac	Adeline
Vice Président	SAS FJM ENVIRONNEMENT	Larroque	Mathieu
Secrétaire	SARL GAIANEO	Espinasse	Alexandre
Trésorier	SARL LG2E - LA GARRIT ENERGIE ENVIRONNEMENT	Laverdet	Joël
Membre	SAS LIMARGUES BIOENERGIE	Cadiergues	Fabien
Membre	SAS HAUT SEGALA BIOENERGIE	Genot	Cédric
Membre	SAS CCMETHA	Curan	Baptiste
Membre	SAS CCMETHA	Majorel	Marc

Animateur

- Animateur
- Connaisseur en méthanisation



Association Agri Métha d'Oc

Election du bureau

Présidente	SAS CANAC PAULHE	Canac	Adeline
Vice Président	SAS FJM ENVIRONNEMENT	Larroque	Mathieu
Secrétaire	SARL GAIANEO	Espinasse	Alexandre
Trésorier	SARL LG2E - LA GARRIT ENERGIE ENVIRONNEMENT	Laverdet	Joël

1^{ère} action de formation AAMO prévue le
18/11/2022 à Villefranche de Rouergue.

« Comment interpréter nos résultats
technico-ECONOMIQUES
pour l'optimisation de nos unités »

Inscriptions dès à présents !

La Charte

Dans une démarche d'amélioration continue, l'AAMF a mis en œuvre « La Charte des bonnes pratiques de la Méthanisation Agricole ».

L'objectif est de créer un socle commun à tous les adhérents de notre association afin de démontrer notre professionnalisme et de pérenniser nos entreprises et la filière.

Nous mettons tout en œuvre pour accompagner nos adhérents dans cette démarche qualité et dans l'appropriation des outils que nous avons développé.

Nouvel adhérent, mettez vous en relation avec le correspondant charte de la région : Adeline CANAC

Nous vous remercions pour votre
implication et notre future collaboration